académie Strasbourg
direction des services départementaux de l'éducation nationale Haut-Rhin

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Colmar, le 26 juin 2020

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin,

à

Mesdames les institutrices et messieurs les instituteurs,
Mesdames et messieurs les professeurs des écoles du Haut-Rhin,

Division de l'enseignant, des moyens et de la formation continue du 1er degré

Dossier suivi par
Sylvie PHILIPPE
Aline MARECHAL
03.89.21.56.40
03.89.21.56.19
i68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin
52-54 avenue de la république
BP 60092
68017 COLMAR Cedex

Objet : Quatrième appel à candidature sur postes spécifiques - Rentrée 2020

En application des lignes directrices de gestion ministérielles et académiques, le département du Haut-Rhin a recours à des procédures de sélection et d'affectation en dehors du mouvement intra départemental pour des postes spécifiques qui nécessitent des qualifications, compétences ou aptitudes particulières, au regard des besoins locaux et des spécificités du département. Les particularités de ces postes nécessitent de vérifier au préalable la détention de titres ou qualifications, l'existence de compétences et/ou une expérience particulière permettant la bonne adéquation entre les exigences du poste et le profil du candidat.

I / Les postes

a. Les postes à exigences particulières

Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès du candidat de la détention de titre(s) ou de diplôme(s) ou de la possession d'une compétence ou d'une expérience particulière.

Les postes suivants relèvent de la catégorie des postes à exigences particulières :
- enseignant en service de psychiatrie infanto-juvénile
- ULIS passerelles
- dispositif relais
- bureau AESH
- un maître/deux langues (Langue et Culture régionale)
- 8h allemand
- classes accueillant des moins de 3 ans
- classes passerelles
- classes à horaires aménagés musicales
- CP et CE1 dédoublés

b. Les postes à profil

En raison de spécificités particulières attachées à ces postes ou relevant de contextes locaux particuliers, il peut être procédé à des affectations hors barème. Il s'agit d'une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation poste/profil doit être la plus étroite possible, dans l'intérêt du service.

Les postes suivants relèvent de la catégorie des postes à profil :
- conseillers pédagogiques
- unité locale d'inclusion scolaire (ULIS) en collège et lycée
- unité pédagogique d'élèves arrivants allophones (UPE2A)
- classes spécialisées (remédiation scolaire, MECS, autisme)

- enseignant mis à disposition de la MDPH
- secrétaire de commission départementale des enseignements adaptés
- assistant de prévention
- directions d'écoles entièrement déchargées (hors REP et REP+)
- directions d'écoles situées en REP et REP+
- coordinateurs REP+
- formateur en éducation prioritaire
- enseignants à l'école de l'Illberg de Mulhouse
- directeurs de centres PEP
- chargés de mission auprès de Mme l'Inspectrice d'académie
- maîtres supplémentaires
- coordinateurs de l'unité d'enseignement dans les établissements médico-sociaux
- enseignants des unités d'enseignement dans les établissement médico-sociaux
- enseignants référents – suivi de la scolarisation des élèves handicapés
- enseignants référents aux usages du numérique (ERUN)
- enseignants en établissements pénitentiaires et centre éducatif fermé

II / Les modalités de recrutement

a. Une procédure spécifique de recrutement

Les postes à exigences particulières et à profil sont traités en dehors du mouvement intra-départemental, sur la base d'appels à candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les enseignants peuvent postuler. Ils ne peuvent donc pas être obtenus dans le cadre du mouvement intra-départemental.

Les candidats intéressés par les postes vacants enverront un curriculum vitae, une lettre de candidature motivée accompagnés du dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière, sous couvert de leur IEN qui portera un avis. **Une copie de la candidature devra obligatoirement être envoyée, par l'enseignant, à i68d1@ac-strasbourg.fr.**

Les candidatures devront parvenir à la division de l'enseignant pour le vendredi 3 juillet 9h au plus tard.

Les entretiens auront lieu la semaine du 6 au 10 juillet.

Les enseignants ayant reçu un avis défavorable de leur inspecteur de circonscription ne seront pas reçus par la commission d'entretien. Les enseignants ayant reçu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription seront convoqués devant la commission.

Dans le souci de constituer un vivier de personnel et d'alléger la procédure, l'avis favorable de la commission reste valable pendant trois années scolaires pour les postes à exigences particulières.

b. Un départage au barème ou par liste classante

Pour les postes à exigences particulières, le départage des candidats se fera dans l'ordre ci- dessous :

- enseignant titulaire d'un poste à exigences particulières et touché par une mesure de carte scolaire, qui postule pour un poste de même nature, par AGS décroissante.
- enseignant titulaire d'un poste à exigences particulières et qui souhaite un poste similaire mais dans une autre école, par AGS décroissante.
- enseignant entrant dans le dispositif, par AGS décroissante.

NB : en cas d'ex-aequo le départage se fera par l'ancienneté sur le poste du même dispositif, puis par l'âge.

Pour les postes à profil, le départage des candidats sera effectué par la commission qui établira une liste classante (hors barème). Cette liste classante est valable uniquement pour le poste demandé et pour l'année en cours.

Cas particuliers

S'agissant des postes un maître/deux langues et au vu de la situation des ressources bilingues du département, les candidatures des nouveaux entrants dans le cursus bilingue seront toujours traitées en priorité par rapport aux enseignants déjà dans le cursus bilingue.

S'agissant des postes spécialisés auprès de madame l'inspectrice de l'ASH, les enseignants non titulaires du CAPPEI et demandant le maintien sur leur poste seront traités en priorité par rapport aux enseignants souhaitant s'essayer sur un poste spécialisé (sous réserve de l'avis favorable de madame l'inspectrice de l'ASH).

c. La nomination

La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Tout enseignant qui postule à un poste à exigences particulières ou à profil et dont la candidature serait retenue ne peut refuser d'être affecté sur ce poste.

La nomination sur les postes spécifiques se fera à titre définitif, sous réserve que le candidat dispose des titres requis. Les enseignants souhaitant être nommés en affectation à l'année (affectation provisoire avec réservation du poste de titulaire pendant un an) doivent en faire la demande explicite dans leur courrier de candidature.

III/ Les postes vacants

a. Postes à exigences particulières

- **Classe CHAM**
  Groupe scolaire Brossolette MULHOUSE 2

- **Enseignant à l'école française de Bâle** (poste en CP)

- **Postes 16/8h**
  EEPU Victor Hugo MULHOUSE 2 (2 postes en élémentaire)

b. Postes à profils

- **ULIS**
  Collège Saint Exupéry MULHOUSE

- **Directions totalement déchargées**
  Ecole primaire Pasteur COLMAR
  Ecole élémentaire du Centre Kingersheim WITTENHEIM

- **Directions d'école REP+**
  EMPU Camus MULHOUSE 1 (direction 6 classes, ¼ de décharge)
  Groupe scolaire La Fontaine MULHOUSE 1 (décharge complète)

- **Coordonnateur du réseau d'éducation prioritaire renforcée**
  EEPU Koechlin de Mulhouse, pour le réseau du collège Kennedy de Mulhouse

- **Conseiller pédagogique auprès de Mme l'Inspectrice en charge de la circonscription de Colmar**

Anne-Marie Maire

ANNEXE – FICHES DE POSTE

N° 1- ENSEIGNANT EN CLASSE CHAM

Finalité *:* *« Les classes à horaires aménagés musicales (CHAM) offrent à des élèves motivés par les activités musicales, la possibilité de recevoir en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique »* (BO n°31 du 29 août 2002).

Fonctions/activités :
- Assurer un enseignement musical renforcé : technique vocale et chant choral.
- Conduire une expertise quant aux contenus des apprentissages et à la programmation des activités en direction des enseignants et en collaboration avec les partenaires associés.
- Impulser et mettre en œuvre des actions communes et projets musicaux, pour les écoles primaires et le collège, au service des apprentissages, en appui de l'activité musicale pratiquée, par l'apport d'une expertise musicale et didactique.
- Participer au développement et au suivi du projet de classe CHAM vocale.
- Développer une articulation dynamique avec les structures institutionnelles et associatives locales : corps d'inspection, écoles, collège, Conservatoire, Centre socioculturel, Opéra du Rhin, structures ou ensembles artistiques et musicaux…, en relation avec le coordonnateur du réseau REP+ et les directeurs d'école.

Cet enseignant devra disposer de compétences relationnelles et musicales reconnues pour assurer un enseignement vocal renforcé de qualité, dans la perspective d'un dispositif de classe à horaires aménagés musique (CHAM vocale).

Compétences et qualités requises :
- Culture et pratique musicale attestées
- Connaissance pédagogiques en technique vocale
- Sens de la pédagogie de projet avec des partenaires extérieurs
- Sens des relations humaines, de l'organisation, de la coordination, du travail en équipe
- Connaissance du système éducatif et de ses acteurs
- Connaissance des structures musicales et associatives locales
- Capacité à constituer un réseau de partenaires pour un projet de CHAM et assurer la liaison nécessaire.

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce poste, veuillez contacter l'IEN de la circonscription concernée.

N° 2 - ENSEIGNANT A L'ECOLE FRANCAISE DE BALE

L'école française de Bâle (EFDB) est une école sur deux sites comprenant 9 classes : 4 classes maternelles (TPS à GS) et 5 classes élémentaires (CP à CE2) ainsi qu'une crèche. Une classe de 6e ouvrira à la rentrée 2020-21.

L'EFDB est membre du réseau AEFE des établissements scolaires français à l'étranger. Pour l'année 2019/2020, il a un effectif de 180 élèves issus d'une vingtaine de pays. L'école est gérée par une association dirigée par un comité de gestion. Elle propose les enseignements des programmes scolaires français, un enseignement fortement renforcé en allemand et anglais et des activités périscolaires à midi et en deuxième partie d'après-midi ainsi que le mercredi après-midi.

Profil du poste :
- poste d'enseignant(e) professeur des écoles responsable de classe à plein temps à l'école française de Bâle
- poste germanophone avec un niveau minimum attesté de B2 à C1, une expérience d'enseignement à l'étranger de préférence germanophone dans le cadre de l'AEFE serait un plus
- connaissance et respect des programmes d'enseignement élémentaire de l'éducation nationale française, expérience d'enseignement en cycle 2
- domaine de compétence avéré en-dehors du périmètre strict de l'enseignement en école élémentaire : philosophie, sciences économiques et sociales, sciences et technologie, arts, musique, sport notamment
- motivation et suivi personnalisé des élèves, notamment des élèves à besoins particuliers
- souci d'excellence académique et pédagogique affirmé pour répondre aux attentes de parents très exigeants
- poste nécessitant une forte disponibilité pour les projets pédagogiques innovants et pour un projet d'école ambitieux, ainsi que pour la participation aux réunions internes et externes de l'école
-rigueur, dynamisme, flexibilité, créativité et initiative

- esprit d'équipe affirmé pour travail en projets, modules et groupes
- forte compétence sociale et humaine et qualité de communication interne et externe
- volonté de s'impliquer dans le développement numérique de l'école française de Bâle

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la directrice de l'EFDB – Tél. 0041 61 311 07 30

N° 3 – UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire est un dispositif de scolarisation destiné aux élèves en situation de handicap, qui y sont orientés sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).
Dispositif d'inclusion collective, il fonctionne sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques dans et hors de la classe, et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel. Son objectif est de permettre à ces jeunes d'acquérir une qualification en vue d'une insertion professionnelle.
Le coordonnateur pédagogique met en œuvre les projets individualisés, dans le cadre d'un projet collectif, sous la responsabilité du chef d'établissement. Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D ou CAPPEI).

Réf. : BO du 27 août 2015 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91826
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter madame FORGET, I.E.N. A.S.H., Tél. : 03.89.21.56.88

N° 4 - DIRECTEUR D'ECOLE EN RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE RENFORCE

Textes de référence
Les missions du directeur d'école relevant des réseaux REP+ sont définies par :
- *la circulaire n° 2014-163 du 1er décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école*
- *les principes de l'éducation prioritaire :* http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html
- *BO spécial n° 7 du 11 décembre 2014*

Missions
- Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini avec les autorités académiques, le directeur d'une école au sein d'un réseau REP+ exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations et compétences à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école du réseau d'éducation prioritaire.
- Il travaille au sein d'une équipe pluri catégorielle 1er et 2nd degrés, anime des réunions, des groupes de travail avec les équipes des écoles et du collège du REP+ avec les partenaires associés.
- Il assure un pilotage pédagogique volontariste au sein de l'équipe pédagogique pour garantir la réussite des actions innovantes et autres dispositifs au service de la réussite scolaire.
- Il apporte une attention particulière à la personnalisation et à la fluidité des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs d'aide.
- Il participe aux différentes réunions du comité de pilotage et contribue activement à ses travaux.
- Il participe à l'élaboration des outils de suivi, de pilotage et d'évaluation en relation étroite avec le coordonnateur du réseau.

Compétences et aptitudes requises
Une présence affirmée, une grande disponibilité, des aptitudes au dialogue, des capacités de médiation sont requises compte tenu de la diversité des interlocuteurs et de l'ambition des dispositifs en œuvre sur ces territoires.
Ce poste spécifique nécessite également :
- une connaissance des enjeux et des problématiques de l'éducation prioritaire ;
- une capacité à travailler en équipe et un sens des responsabilités et de l'initiative ;
- un positionnement institutionnel en adéquation avec les responsabilités exercées ;
- une capacité à engager et à accompagner des initiatives pédagogiques collectives ;
- une maîtrise des outils numériques.

N° 5- COORDONNATEUR EN RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE

Textes de référence
Circulaire Préparation de la rentrée 2014 : n° 2014-068 du 20-5-2014 parue au Bulletin Officiel n° 21 du 22 mai 2014
Site éducation prioritaire : http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html

Référentiel de l'éducation prioritaire :
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/education_prioritaire_et_accompagnement/53/5/referentiel_education_prioritaire_294535.pdf

Le coordonnateur REP+ est un enseignant du 1er degré qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré dont il est le collaborateur direct et du principal de collège tête de réseau. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau REP + s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.
Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'éducation nationale et l'IA-IPR référent. Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet de réseau.

Compétences spécifiques
- Bonne connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degré
- Bonnes connaissances des enjeux du REP+
- Aptitude au travail d'équipe
- Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie
- Capacités rédactionnelles
- Maîtrise experte de l'usage des technologies de l'information et de la communication

Axe pédagogique
- Il met en place et tient le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques.
- Il met en cohérence les axes retenus dans le projet de réseau REP + et les actions envisagées ; il en suit la mise en œuvre.
- Il aide les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire, en lien avec les priorités retenues.
- Il favorise la mutualisation et la diffusion des actions en s'appuyant sur la dynamique des groupes de travail
- Il favorise et développe les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau.
- Il participe aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans le réseau.
- Il contribue à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le projet de réseau REP+.
- Il contribue à l'organisation du service des enseignants du premier degré dans le cadre de leur décharge de service.
- Il organise le service des assistants pédagogiques et assure une cohérence au sein de leurs prises en charge.
- Il peut être amené à prendre en charge des élèves des écoles et du collège dans le cadre de dispositifs particuliers et ponctuels.

Axe logistique
- Il organise les concertations et assure le suivi des décisions prises par les instances de pilotage du réseau.
- Il assure le secrétariat des instances de pilotage du dispositif REP+. Il prépare les réunions des comités de pilotage du réseau et met en œuvre les décisions.
- Il rédige et diffuse les relevés de conclusions.
- Il représente l'institution dans les instances partenariales, le cas échéant.

N° 6 - CONSEILLER PEDAGOGIQUE

Fonctions à exercer :
• accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, les aider et les conseiller
• apporter son soutien aux candidats au CAFIPEMF et CAPA-SH/CAPPEI
• apporter son aide aux équipes enseignantes (projets d'écoles, contrats de réussite)
• seconder l'IEN dans son rôle d'information et de formation
• assurer des missions pédagogiques
• procéder à des actions d'évaluation
• mettre en œuvre des partenariats

Compétences demandées :
• bonne connaissance de l'institution scolaire, capacité d'analyse et de réflexion
• aptitude à travailler en équipe
• sens de l'écoute et du dialogue
• aptitude à hiérarchiser les tâches
• aptitude à organiser, planifier

• bonne maîtrise de l'outil informatique
• disponibilité

Pour tout renseignement complémentaire concernant les postes de conseiller pédagogique, veuillez contacter l'inspecteur de la circonscription concerné par le poste vacant.